

Date Printed: 04/20/2009

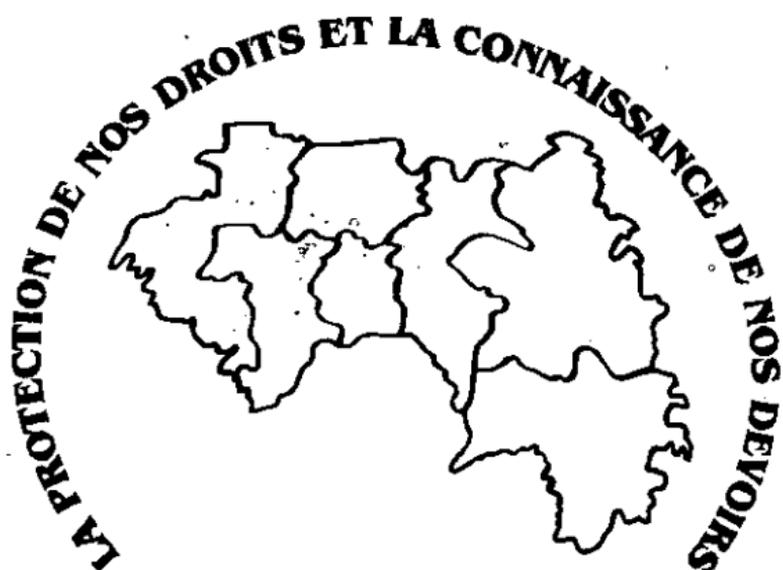
---

JTS Box Number: IFES\_64  
Tab Number: 31  
Document Title: Campagne nationale d'education a la  
citoyennete  
Document Date: 2005  
Document Country: Guinea  
Document Language: French  
IFES ID: CE00750



\* 0 E F 2 7 B F 6 - 9 D 8 B - 4 2 2 6 - 9 6 4 B - 7 F 6 1 6 1 E 0 E C E 9 \*

# Campagne nationale d'éducation à la citoyenneté 2005



OSC  
Guinéennes



**USAID**  
DON DU PEUPLE AMERICAIN

1



Célébrer son mariage  
devant l'officier d'état civil  
donne beaucoup  
de privilèges

2

J'ai déclaré la naissance  
de mon enfant



3



La citoyenneté  
commence par  
l'acte de naissance.

4

Un membre de votre  
famille ou un ami n'a  
pas d'acte de naissance ?  
Voyez le juge pour le  
jugement supplétif qui  
remplace l'acte de  
naissance.



5



La carte nationale d'identité confirme  
que vous êtes Guinéen.

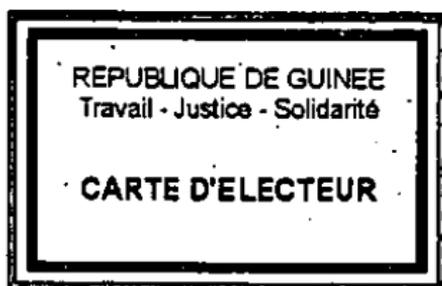
6



Inscrivez-vous sur la liste électorale pour  
pouvoir élire la personne de votre choix.

et

7



Prenez votre carte d'électeur pour pouvoir voter

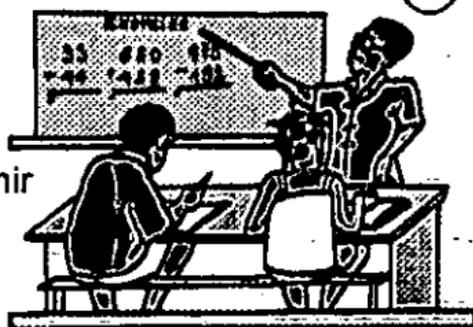
8



Déclarer le décès d'un membre de la famille  
facilite la succession et permet la radiation  
du défunt de la liste des imposables.

9

Envoyez vos filles  
et garçons à l'école  
pour assurer leur avenir  
et celui du pays.



10



L'union fait la force. La loi vous permet de vous associer.



11



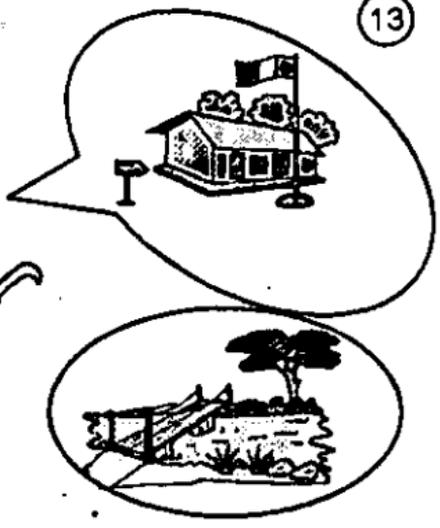
En tant que citoyen et citoyenne de la Guinée, à partir de l'âge de 18 ans vous avez le droit et le devoir de voter librement.

12



En payant l'impôt vous contribuez au développement de votre pays, c'est un devoir

13



l'Etat de son côté a l'obligation de bien gérer cet impôt pour le bien-être des citoyens

14



La loi est la même pour tous les citoyens elle les protège eux et leurs biens

## *Je connais et je défends mes droits J'accomplis mes devoirs*

1. Célébrer son mariage devant l'officier d'état civil donne beaucoup de privilèges
2. J'ai déclaré la naissance de mon enfant
3. La citoyenneté commence par l'acte de naissance.
4. Un membre de votre famille ou un ami n'a pas d'acte de naissance? Voyez le juge pour le jugement supplétif qui remplace l'acte de naissance.
5. La carte nationale d'identité confirme que vous êtes Guinéen.
6. Inscrivez-vous sur la liste électorale pour pouvoir élire la personne de votre choix.
7. Prenez votre carte d'électeur pour pouvoir voter
8. Déclarer le décès d'un membre de la famille facilite la succession et permet la radiation du défunt de la liste des imposables.
9. Envoyez vos filles et garçons à l'école pour assurer leur avenir et celui du pays.
10. L'union fait la force. La loi vous permet de vous associer.
11. En tant que citoyen et citoyenne de la Guinée, à partir de l'âge de 18 ans vous avez le droit et le devoir de voter librement.
12. En payant l'impôt vous contribuez au développement de votre pays, c'est un devoir
13. L'Etat de son côté a l'obligation de bien gérer cet impôt pour le bien-être des citoyens
14. La loi est la même pour tous les citoyens elle les protège eux et leurs biens

Illustration : Mohamed Lamine KABA

CENAFOD

 Imprimerie RAPIDE B.P. 3876 - Tél.: 41.21.76